

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1054 20/10/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 484 du 18 mai 1948 est rapportée. Une réquisition de passage pour Tananarive (Madagascar), est accordée à M. Ralamboravaka (Fred), secrétaire contractuel, en service à l'inscription maritime. M. Ralamboravaka rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 20 octobre 1948, et voyagera en 3e classe aux frais du budget local (assimilation : 4 catégorie). Conformément aux dispositions de l'article 1 er de l'avenant n° 3 au contrat susvisé, l'intéressé percevra une indemnité égale à un mois et demi de rémunération.